

RAPPORT N° 03/6-41
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE
HORS D'USAGE OU OBSOLETES

Je vous demande de :

- 1) de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels répertoriés en annexe ;
- 2) d'approuver leur mise à la réforme ;
- 3) de m'autoriser :
 - à les mettre au rebut,
 - soit à les céder à titre gratuit ou onéreux après publicité préalable,
 - soit à en faire don à une association poursuivant un but d'intérêt général (en pareil cas, une Délibération distincte fixera le(s) bénéficiaire(s) de la cession à titre gratuit).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/6-41
du Conseil Municipal
en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE
HORS D'USAGE OU OBSOLETES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-41 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels de reprographie hors d'usage ou obsolètes répertoriés en annexe.

ARTICLE 2

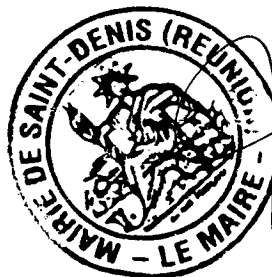
Approuve la mise à la réforme de ces matériels.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à les mettre au rebut conformément à la réglementation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Mise à la réforme
de matériels de reprographie hors d'usage ou obsolètes

1/1

N°	MATERIEL	MARQUE	MODEL	SERIE
1	Photocopieur	XEROX	5018	2119810305
2	Photocopieur	XEROX	5314	82499EEC
3	Photocopieur	XEROX	5828	2130786378

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mardi 16 décembre 2003
et annexé à la Délibération n° 03/6-41

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

